

Liste des candidats

La FSU présente 44 candidats

Collège des professeurs de l'enseignement supérieur agricole

Titulaires	Nom	Prénom	Etablissement
1.	NAKHLA	Michel	AgroParisTech (75)
2.	FAU	Didier	VetAgro Sup (69)
3.	BRUYAS	Jean-François	ONIRIS (44)
4.	BERTHELOT	Xavier	ENV Toulouse (31)
5.	DAVID	Jacques	Montpellier SupAgro (34)
6.	KROLL	Jean-Christophe	AgroSup Dijon (21)

Suppléants	Nom	Prénom	Etablissement
1.	COCHET	Hubert	AgroParisTech (75)
2.	BONNET-GARIN	Jeanne-Marie	VetAgro Sup (69)
3.	SEROT	Thierry	ONIRIS (44)
4.	GRIMARD-BALLIF	Bénédictine	ENV Alfort (94)
5.	GASCUEL	Didier	AgroCampus Ouest (35)
6.	MARIOJOLS	Catherine	AgroParisTech (75)

Collège des maîtres de conférences de l'enseignement supérieur agricole et personnels assimilés

Titulaires	Nom	Prénom	Etablissement
1.	POLACK	Bruno	ENV Alfort (94)
2.	ROGNON	Xavier	AgroParisTech (75)
3.	GALLAUD	Delphine	AgroSup Dijon (21)
4.	LOUZIER	Vanessa	VetAgro Sup (69)
5.	HUSSON	François	AgroCampus Ouest (35)
6.	LAPEYRONIE	Paul	Montpellier SupAgro (34)

Suppléants	Nom	Prénom	Etablissement
1.	MATHON	Didier	ENV Toulouse (31)
2.	DUCEPT	Fabrice	AgroParisTech (91)
3.	IJJOUR	Béatrice	ONIRIS (44)
4.	FONTORBES	Jean-Pascal	ENFA Toulouse (31)
5.	De TOURDONNET	Stéphane	Montpellier SupAgro (34)
6.	MOUNIER	Luc	VetAgro Sup (69)

Collège des ingénieurs et personnels techniques de formation et de recherche

Titulaires	Nom	Prénom	Etablissement
1.	LAVAT	François	Montpellier SupAgro (34)
2.	DESTANDAU	François	ENGEES (67)
3.	BRANCIARD	Laetitia	ENFA Toulouse (31)

Suppléants	Nom	Prénom	Etablissement
1.	CHATAGNON	Gérard	ONIRIS (44)
2.	MASEGOSA	Roland	AgroSup Dijon (21)
3.	MEZDOUR	Samir	AgroParisTech (91)

Collège des personnels administratifs

Titulaires	Nom	Prénom	Etablissement
1.	MONTEUX	Edwige	ENFA Toulouse (31)
2.	NOEL	Roseline	ENV Alfort (94)

Suppléants	Nom	Prénom	Etablissement
1.	GUILLEMET	Cécile	Montpellier SupAgro (34)
2.	SCHMITT	Christine	AgroParisTech (91)

Collège des autres enseignants et personnels des corps techniques exerçant des fonctions d'enseignement

Titulaires	Nom	Prénom	Etablissement
1.	CHATAIN	Virginie	ENFA Toulouse (31)
2.	TAMISIER	Ghislaine	AgroParisTech (75)
3.	MAZZONI	Catherine	Montpellier SupAgro (34)

Suppléants	Nom	Prénom	Etablissement
1.	GAILLARD	François	ENFA Toulouse (31)
2.	ZEMSKERIS	Cornelia	AgroParisTech (75)
3.	BHOGADIA	Farida	AgroSup Dijon (21)

Collège des chercheurs des établissements publics à caractère scientifique et technologique

Titulaires	Nom	Prénom	Etablissement
1.	HA-DUONG	Minh	AgroParisTech (75)
2.	BARANOWSKI	Eric	ENV Toulouse (31)

Suppléants	Nom	Prénom	Etablissement
1.	ROBIN	Stéphane	AgroParisTech (75)
2.	AYMERICH	Stéphane	AgroParisTech (75)

La FSU au CNESERAAV

Des élus responsables, combatifs et aux côtés des personnels



Depuis la création, il y a dix ans, du Conseil national de l'enseignement supérieur et de la recherche agricole, agro-alimentaire et vétérinaire (CNESERAAV), la FSU s'est fortement investie pour y faire reconnaître la nécessité de développer un enseignement supérieur et une recherche agricoles, agroalimentaires, vétérinaires et paysagers publics à la hauteur des enjeux de société. Les attentes de la société en matière de sécurité des aliments, d'environnement, de préservation des ressources naturelles, de développement durable et de coopération internationale sont autant de défis à relever et qui nécessitent de développer un appareil public d'enseignement supérieur et de recherche fort. La FSU affirme sa volonté de contribuer à ce développement. Mais cela exige des moyens, d'abord humains, mais aussi de fonctionnement et d'investissement, tant pour l'enseignement que pour la recherche. Cela exige aussi une meilleure arti-

culatation, d'une part avec l'enseignement secondaire pour y attirer les jeunes, mais aussi avec l'enseignement supérieur public du Ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche, afin de développer les synergies. Pourtant, alors que le gouvernement répète régulièrement la nécessité de préserver la recherche en France, par les moyens qu'il ne lui accorde pas, comme par la mise en œuvre de réformes majoritairement rejetées par la communauté scientifique, il contribue à son affaiblissement. L'enseignement supérieur et la recherche, au Ministère de l'Agriculture, n'ont d'ailleurs pas été exonérés des suppressions d'emploi comme dans les autres secteurs. S'opposant à ces orientations, la FSU, dans le cadre du mandat que vous lui avez confié au CNESERAAV, a fait valoir la nécessité de rattraper certains retards (insuffisance des dotations en Enseignants-Chercheurs, en personnels de Formation-Recherche ou en administratifs, statut des IPAC (Ingénieurs et Professeurs Agrégés et Certifiés...) et de résorber

la précarité. La restructuration profonde, ces dernières années, des établissements d'enseignement supérieur dépendant du Ministère de l'Agriculture ou des établissements publics nationaux (EPN) qui y ont été rattachés, s'est faite sans toute la concertation nécessaire. À chaque fois la FSU a porté la question devant le CNESERAAV, afin d'imposer pour le moins que la situation des personnels soit prise en compte. Nous n'avons pas toujours réussi, malheureusement, à mettre en échec certains regroupements qui, n'ayant pour seul objectif que de faire des économies de personnels, ont conduit à fragiliser les structures et à nuire à la lisibilité du système.

L'autonomie des établissements d'enseignement supérieur et de recherche, accrue par la LRU, les a conduits à une course effrénée aux financements, à une augmentation des recrutements précaires et à une gestion managériale des personnels nuisant à l'indépendance nécessaire à un appareil public d'enseignement et de recherche.

Enfin, la « casse » organisée de la formation professionnelle des enseignants du technique (conséquences de la conception du gouvernement de la mastérisation) a conduit à fragiliser l'appareil de formation (aujourd'hui l'ENFA et demain pour partie Agro-Sup Dijon). La FSU continue à exiger que, comme le président de la République l'a annoncé publiquement, la formation des enseignants et CPE soit entièrement révisée et soit l'occasion de renforcer l'appareil de formation des maîtres.

Nous entendons faire en sorte que le CNESERAAV continue d'être un relais important pour faire s'exprimer les besoins des établissements et contribue, bien mieux qu'il ne l'a permis (en particulier ces dernières années) au développement de la démocratie et de la transparence. A cet égard, la FSU s'engage, comme elle l'a fait depuis le début, à vous rendre compte régulièrement de ses actions et de ses interventions.

Voter pour la FSU est un moyen de montrer votre attachement aux valeurs que nous défendons, mais également de montrer au gouvernement l'opposition de la communauté de l'enseignement supérieur aux réformes régressives qu'il a engagées. Le 14 mars 2011, pour donner toute sa légitimité au CNESERAAV, nous vous appelons à participer massivement au vote. Le 14 mars 2011, nous vous appelons à voter pour les listes présentées par les syndicats de la FSU (SNETAP-SNESUP, SNEP, SNCS) et la FSEEVF.

Jean-Marie Le Boiteux
Secrétaire général
du SNETAP-FSU

Michelle Lauton
Secrétaire Générale
adjointe du SNESUP

Patrick Monfort
Secrétaire général
du SNCS-FSU

Serge Chabrol
Secrétaire général
du SNEP

Jean-Louis Pellerin
Secrétaire général du FSEEVF

l'enseignement agricole

14 mars 2011

Élections au CNESERAAV

(Conseil National de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche Agricole, Agro-Alimentaire et Vétérinaire)

Pour un Service Public d'Enseignement Supérieur et de Recherche Agricole, Agroalimentaire, Vétérinaire et Paysager de qualité, respectueux des personnels

Votez pour les listes de la FSU

avec le SNETAP, le SNESUP, le SNEP, le SNCS et la FSEEVF



Le 14 mars, votez FSU

Développer, démocratiser le fonctionnement de l'enseignement supérieur agricole public, lier l'enseignement à la recherche, cela a été et continuera d'être le sens de l'action des élus de la FSU et de la FSEEVF.

Bilan des 5 années de la dernière mandature du CNESERAAV

La FSU vigilante sur le sort des personnels et des établissements

Le travail effectué par la FSU au cours de ces 5 dernières années est important à la fois par la participation à toutes les réunions du CNESERAAV mais aussi par notre participation active à toutes les réunions des très nombreux groupes de travail issus de ce conseil. Sans être exhaustif, voici les principaux dossiers où nous sommes intervenus.



amendements visant à améliorer la démocratie interne et notamment la façon dont est choisi le directeur. Il est regrettable que les avancées que nous avions obtenues aient été balayées par un décret en 2010 qui permet même de pouvoir révoquer un directeur « dans l'intérêt du service », faisant des directeurs davantage des chefs de service, que l'on peut virer s'ils ne plaisent pas, plutôt qu'un véritable directeur, nécessaire pour conduire un vrai EPCSCP, indépendant du pouvoir politique.

Restructuration de l'Enseignement Supérieur Agricole (ESA)

Après la restructuration, débutée en 2003, de l'ESA en 6 pôles de compétence, qui n'a pas montré une grande pertinence, la DGER a réorienté cette structuration par la fusion d'établissements et la création de 6 Établissements Publics à Caractère Scientifique, Culturel et Professionnel (EPCSCP) de type Grand Établissement (en 5 ans le nombre d'écoles de l'ESA est passé de 19 à 12). Si nous sommes favorables à un statut d'établissement qui les rapproche de ceux de l'Éducation Nationale, cela ne peut pas être au prix d'une dérogation aux règles de l'organisation de la vie démocratique. Or c'est ce qui s'est passé et de nombreux projets ont été plus des projets de direction que des établissements eux-mêmes et de leurs personnels. Nous avons toujours proposé aux cours des présentations de ces décrets de création au CNESERAAV des

Modification du cursus vétérinaire

Quand le CNESERAAV a pris ses fonctions, le cursus vétérinaire était composé de 2 années de classe préparatoire suivies de 4 années dans une école vétérinaire ce qui n'était pas compatible avec le système européen de formation vétérinaire. La FSU et la FSEEVF ont été en pointe pour obtenir en 2007 que les 5 années nécessaires à la formation vétérinaire soient rétablies. Il est scandaleux qu'il ait fallu plus de 3 ans pour faire comprendre à la DGER que leur réforme, voulue pour des raisons purement économiques, n'était tout simplement pas possible. Il est tout aussi scandaleux que le Ministre

de l'Agriculture ait demandé de revenir à 4 années d'études dans les écoles vétérinaires en bilan de la tenue des États Généraux du Sanitaire en 2010.

Situation des personnels contractuels

Le nombre de contractuels ne cesse d'augmenter dans les Établissements confrontés à une augmentation de la charge de travail avec un nombre de fonctionnaires qui diminue. La situation de ces personnels contractuels est très variable d'un individu à l'autre et d'un établissement à l'autre avec des situations de grande précarité, notamment pour les personnes de catégorie C recrutées à 70 %, la plupart du temps dans des conditions contraires à la loi. La seule réponse qui permettrait de sortir de cette situation est un plan de titularisation, ce que le Ministre n'a jamais voulu faire. La FSU a porté devant les tribunaux un certain nombre de cas, et continuera à la faire, quand la réglementation n'est pas respectée.

Personnels de la filière Formation-Recherche et de la filière Administrative

Depuis 2002, le temps de travail des différents agents du Ministère de l'Agriculture est le même, et pourtant le régime indemnitaire est encore beaucoup plus défavorable dans l'ESA, avec des disparités entre les agents de même niveau entre ces deux filières. Ces disparités persistent malgré toutes nos demandes. Nous continuerons à être très vigilants sur ce sujet. Par ailleurs, nous avons demandé une requalification de ces deux filières qui passent par une augmentation du nombre de personnels de catégories B et A et par une augmentation du nombre et de la fréquence des

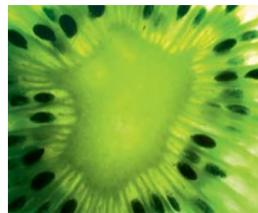
concours. Même si des avancées ont été obtenues, le compte n'y est pas.

Statut des IPAC (Ingénieurs et Professeurs Agrégés et Certifiés)

Les IPAC n'ont pas de statut reconnu pour travailler dans nos établissements. La FSU a harcelé la DGER à chaque séance du CNESERAAV pour que ce dossier, que nous sommes seuls à porter depuis plus de 15 ans, soit enfin traité. Nous avons obtenu récemment qu'un groupe de travail soit réactivé pour permettre enfin la sortie des décrets attendus.

Modification du statut des Enseignants-Chercheurs

La modification du statut des enseignants-chercheurs en 2009 a montré que la DGER n'avait qu'une politique purement financière en refusant notamment de valoriser l'enseignement clinique au même titre que l'enseignement pratique. Sur le référentiel national d'équivalences horaires qui sera applicable en septembre prochain, la FSU a obtenu quelques avancées. Enfin sur les inversions de carrières des Maîtres de Conférences, la FSU a obtenu en décembre 2010, avec un an de retard dû à l'indigence de notre tutelle, les mêmes conditions qu'au Ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche pour que ceux recrutés avant 2008 ne soient pas lésés par rapport à ceux recrutés après.



Orientations pour la prochaine mandature

La FSU défend les conditions d'une véritable ambition

La volonté de nombreux jeunes de poursuivre des études au-delà du baccalauréat, les exigences nouvelles exprimées par la société sont des défis à relever. Pour y répondre, il faut former plus et mieux, des ingénieurs, des vétérinaires, des paysagistes, des chercheurs, des enseignants : le statut qu'on n'est pas de mise.

Développer l'enseignement supérieur agricole public

C'est donner aux établissements les moyens leur permettant de remplir l'ensemble de leurs missions, c'est améliorer les conditions de travail de chacun, reconnaître et valoriser les fonctions et responsabilités exercées par les différentes catégories de personnels. C'est permettre aux étudiants d'effectuer leurs études dans les meilleures conditions. C'est dégager les moyens permettant un enseignement et une recherche de qualité : cela nécessite des personnels enseignants et IATOSS, ainsi que des crédits de fonctionnement et d'investissement, à la hauteur des standards internationaux. C'est reconnaître ses compétences et permettre aux établissements de délivrer des diplômes nationaux de l'enseignement supérieur (Licence professionnelle, Master, Doctorat, HDR) seul ou en cohabilitation avec les Universités. C'est promouvoir une véritable logique de service public et les valeurs dont il est porteur. C'est rendre plus transparentes les modalités de répartition des dotations attribuées aux établissements

(emplois, crédits de fonctionnement et de recherche). C'est développer une vraie démocratie dans les établissements par un fonctionnement plus harmonieux des différentes instances, pour éviter que l'autonomie rime avec dérégulation et le « débrouillez vous sur le terrain », ce qui tend à devenir la norme quand l'État refuse de donner les moyens suffisants. La DGER, en faisant du regroupement des établissements quasiment sa seule priorité, en délaissant le contenu de l'enseignement et des diplômes, ne travaille pas pour l'avenir. Ces regroupements devraient résulter de décisions démocratiques des établissements, s'inscrire dans une meilleure lisibilité des missions et des cursus et permettre de meilleures collaborations tant en enseignement qu'en recherche, y compris avec les établissements de l'Éducation Nationale. Or les regroupements régionaux ou interrégionaux ne sont pas toujours pertinents et opérationnels.

Respecter les personnels et leurs conditions de travail

Pour nous un Service public d'Enseignement supérieur et de Recherche ne peut se faire qu'avec une véritable reconnaissance sociale de tous les personnels par :

- la résorption de la précarité pour toutes les catégories avec la mise en place d'un véritable plan de déprécarisation pour l'enseignement supérieur et la recherche ;
- un plan de formation pour tous les personnels avec le financement correspondant par le ministère ;
- la requalification des emplois afin de prendre en compte les qualifications réelles (initiales et/ou acquises dans l'exercice du métier) des personnels ;
- une vraie politique de promotion par la mise en place de concours annuels dans tous les corps des IATOSS ;
- la finalisation du dossier des IPAC qui est en panne depuis trop longtemps ;
- l'amélioration des conditions de travail et des carrières des Maîtres de Conférences et des Professeurs.



Le service public, on l'aime, on le défend



Fonctionnement du CNESERAAV

Comme tout conseil, le CNESERAAV repose sur la capacité des représentants des organisations élues à porter des mandats clairs dans l'intérêt des personnels et des structures. Pour la FSU qui avait 10 représentants sur les 23 élus dans le collège des personnels lors de la précédente mandature, le conseil est l'occasion de porter les exigences en intersyndicale (SNETAP-SNESUP-SNCS-SNEP) et en interfédéral (FSEEVF) pour l'enseignement supérieur agricole.



Le champ de compétence du conseil

Le CNESERAAV est consultatif, ses avis ne sont pas toujours pris en compte, mais l'expertise et la vigilance des représentants des personnels est indispensable pour contrecarrer les velléités de passage en force et l'opacité des prises de décision qui avaient souvent prévalu dans l'enseignement supérieur du Ministère de l'Agriculture.

Le conseil émet des avis sur les points suivants :

- tout projet de loi ou de décret concernant l'enseignement supérieur agricole.
- la répartition des moyens financiers et en personnels attribués aux établissements publics pour leurs activités d'enseignement et de recherche au vu de leurs programmes et compte tenu, le cas échéant, des contrats d'établissements à l'occasion de la procédure d'habilitation de ces établissements à délivrer les diplômes

nationaux de l'enseignement supérieur (licence, master, doctorat, HDR).

Il est également consulté sur :

- La création d'un établissement public à caractère scientifique, culturel et professionnel (EPCSCP) relevant du Ministère chargé de l'Agriculture
- Le rattachement d'un établissement public d'enseignement supérieur à un EPCSCP lorsqu'un de ces établissements relève du ministre de l'Agriculture.
- En cas de difficultés grave dans le fonctionnement d'un EPCSCP relevant du ministre de l'Agriculture.

Le CNESERAAV est donc un organe démocratique, fondé à l'instar du CNESER, à la demande pressante de la FSU en 2001.

- Les élus des personnels et des étudiants représentent la majorité des membres (30 sur un total de 45 membres).
- Toutes les catégories de personnels des établissements d'enseignement supérieur agricole sont représentées et

élisent leur(s) représentant(s) par collèges séparés.

Le CNESERAAV, comme le CNESER et en lien avec lui, est aussi un lieu de revendication où sont exposés les besoins des établissements pour l'amélioration de leur fonctionnement et pour une formation de qualité des étudiants, toujours mieux adaptée aux nécessités de l'évolution des connaissances. Vos élus peuvent faire entendre vos réflexions vos propositions vos revendications.

Nouveauté pour le disciplinaire

Le CNESERAAV va devenir l'instance qui instruit et juge en appel et en dernier ressort les enseignants et les étudiants mis en cause pour des activités ou des comportements illégaux, des fraudes... Certains élus seront amenés à siéger dans ces instances. Un décret doit prochainement paraître, il définira les conditions de jugement en première instance des sections disciplinaires qui seront créées au sein des Conseils d'administration des établissements et de jugement en appel par le CNESERAAV.

Composition du CNESERAAV

30 membre élus

- 23 représentants des personnels :
- 6 professeurs ;
- 6 maîtres de conférences ;
- 3 autres enseignants et personnels des corps techniques du ministère de l'Agriculture exerçant des fonctions d'enseignant ;
- 2 chercheurs des établissements publics à caractère scientifique et technologique ;
- 1 autre personnel des corps techniques du ministère de l'Agriculture ;
- 2 personnels administratifs ;
- 3 ingénieurs et personnels techniques de Formation et de Recherche.
- 7 représentants des étudiants.

5 membres nommés

- 1 représentant du ministère chargé de l'enseignement supérieur.
- 1 conseiller régional.
- 1 conseiller général.
- 2 directeurs d'établissements publics d'enseignement supérieur agricole.

10 personnes qualifiées

- Dont :
- Au moins trois appartenant au CNEA (Conseil National de l'Enseignement Agricole), nommées sur proposition de ce conseil,
 - Une appartenant au CNESER, nommée sur proposition de ce conseil.